

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

EA9442

**SIXIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES DE
L'UNION AFRICAINE RESPONSABLES DE
L'INTÉGRATION
RÉUNION D'EXPERTS
15-16 avril 2013**

**NOTE D'ORIENTATION SUR
LA GOUVERNANCE DE L'INTÉGRATION**

Département des Affaires économiques

Table des matières

I. INTRODUCTION	1
II. INTÉGRATION AXÉE SUR LES PEUPLES – PARTICIPATION DES CITOYENS ..	3
III. MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS	5
IV. LIBRE CIRCULATION	5
V. INTÉGRATION DU FINANCEMENT	7
VI. CONCLUSION	9

I. INTRODUCTION

1. Le thème identifié pour la COMAI VI est « La gouvernance de l'intégration ». Le choix du thème de cette année a pour but de susciter débats et de faire des recommandations sur des actions ciblées afin de surmonter certains défis parmi les plus cruciaux, qui entravent l'accélération et la réalisation effectives du Programme d'intégration économique de l'Afrique. Même si le potentiel de l'intégration régionale est reconnu comme étant un moyen pour promouvoir le développement commun et global, le partage des opportunités, la gestion des risques, la réduction de la pauvreté, ainsi que la création de richesses et de la production, il est nécessaire de prendre des mesures plus décisives en vue de transformer ce potentiel en gains tangibles pour les citoyens africains et les économies africaines. On observe encore des lacunes entre promesses et résultats, avec les goulots d'étranglement, notamment :

- les contraintes financières des mécanismes d'autofinancement et une trop grande dépendance vis-à-vis des donateurs ;
- la lenteur accusée dans la libre circulation au sein de certaines communautés et sur le continent dans son ensemble ;
- les lacunes dans l'appropriation par les citoyens et un environnement défavorable à une approche d'intégration axée sur les personnes ; et
- la mise en œuvre insuffisante par les États membres malgré les nombreux protocoles signés et ratifiés, car les textes juridiques ne sont pas tous intégrés dans les législations nationales.

2. La présente note d'orientation a pour objectif d'examiner ces grandes contraintes en vue d'inspirer la recherche de solutions durables aux défis qui se posent. L'intégration économique régionale a été considérée comme une réponse rationnelle du continent pour affronter et surmonter les défis imposés par la mondialisation en ce qui concerne les capacités liées à la compétitivité, à la production et à l'approvisionnement, au commerce, à l'investissement, au financement, au transfert de technologie, au développement des connaissances et de l'innovation ainsi qu'aux ressources humaines qualifiées. Elle a également été considérée comme l'un des meilleurs moyens, pour le continent, d'endiguer les effets néfastes de la balkanisation de l'Afrique dans le sillage du colonialisme et comme ayant un potentiel positif pour compenser les inconvénients de l'enclavement et de la fragmentation, qui limitent la taille du marché et entravent la mise à niveau de nombreux pays. En outre, grâce à la mise en commun des capacités et des ressources, l'intégration régionale a le potentiel de renforcer les capacités du continent à mieux faire face à la vulnérabilité et aux chocs. L'intégration africaine est donc restée, au fil des décennies, une stratégie de développement majeure pour le continent et la solution idoine pour surmonter la fragmentation économique, promouvoir la diversification économique, construire des liens transfrontaliers entre les entités productives, accroître les gains du bien-être, réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie.

3. En conséquence, de nombreux gouvernements ont conclu un certain nombre d'accords d'intégration régionale, avec divers degrés de chevauchement. Même si la Communauté économique africaine (EAC), telle qu'énoncée dans le Traité d'Abuja, est le but ultime et la cible du programme d'intégration de l'UA, bien que ses huit CER soient reconnues officiellement, alors que de nombreux accords d'intégration régionale et le Traité d'Abuja sont caractérisés par des objectifs ambitieux, les progrès ont été mitigés et variés, non seulement dans les huit CER, mais également au sein des États membres, qui constituent les premiers catalyseurs de l'intégration. Le Traité d'Abuja lui-même est caractérisé par six (6) étapes réparties à deux niveaux (régional et continental) et se trouve à la troisième étape de son processus de mise en œuvre (création de zones de libre-échange (ZLE) et d'unions douanières au niveau régional à l'horizon 2017).

4. Pourtant, bien que le COMESA, la CEEAC, la SADC et la CEDEAO aient tous atteint le statut de ZLE, le niveau de mise en œuvre et de consolidation varie. De plus, même si ces CER ont mis sur pied des programmes pour la création d'unions douanières en vue de réaliser de cet objectif avant 2017, elles ont essuyé de nombreux échecs, accusés des retards et remis à plus tard le démarrage. L'EAC est la seule CER qui se démarque avec le lancement et la consolidation de son union douanière et le démarrage d'un marché commun, le 1^{er} janvier 2005 et en juin 2010, respectivement. La CEDEAO est la seule CER qui a mis en place un système opérationnel et fonctionnel pour le contrôle de l'autofinancement, sous forme de prélèvement communautaire.

5. Il convient de souligner que des progrès tangibles ont été réalisés par les pays africains dans l'intégration régionale, par le biais d'une plus grande promotion de l'infrastructure commerciale comme les guichets uniques (postes-frontière uniques), l'utilisation de réseaux douaniers informatiques dans les États membres comme un moyen d'intégrer, de moderniser, de numériser et d'accélérer les procédures de dédouanement, et de coordonner la collecte et l'échange de renseignements douaniers, en particulier d'importer et d'exporter des données entre les administrations douanières nationales. Le développement des infrastructures de transport et les projets d'interconnexion électrique, les réductions des tarifs (qui ont chuté de 16,7 pour cent à 7,1 pour cent entre 2000 et 2009) et les niveaux croissants des échanges au sein de certaines communautés.

6. La libre circulation est également favorisée par certaines communautés, avec des passeports régionaux et d'autres documents de voyage et la mise en place de systèmes d'assurance. Il s'agit notamment des passeports de la CEDEAO et de l'EAC, et les systèmes de cartes jaunes et brunes en vigueur au sein du COMESA et de la CEDEAO, respectivement. Certaines CER œuvrent également à l'harmonisation des politiques d'investissement et contrôlent le respect de critères des programmes de convergence monétaire. En outre, les efforts visant à apporter un peu d'ordre, de simplification et de cohérence dans le mécanisme d'intégration africaine et à éliminer les chevauchements ont récemment abouti à l'Accord tripartite EAC-COMESA-SADC, dont l'apparente réussite a suscité des appels des chefs d'État pour son émulation dans les autres CER.

7. En effet, malgré ces progrès notables enregistrés, l'intégration africaine demeure largement fragmentée et se heurte aux problèmes liés à l'insuffisance de ressources humaines et financières à tous les niveaux (non seulement pour la mise en œuvre, mais également pour la recherche et l'analyse, ainsi que le suivi et l'évaluation de l'impact) au manque de coordination et d'échange d'information aux différents niveaux institutionnels (qui peuvent ralentir le rythme de la transposition et de la domestication au niveau national), à la mauvaise exécution des décisions, aux réticences politiques par rapport à certaines questions, à l'accent mis davantage sur les priorités nationales plutôt que sur des considérations régionales, à la persistance des défis du commerce transfrontalier comme les barrières non tarifaires et au faible niveau de développement des infrastructures et de l'énergie. En outre, les problèmes de sécurité et les idées erronées qu'ont les gouvernements nationaux et les citoyens constituent encore une entrave à l'application globale des décisions sur la libre circulation. En outre, le processus souffre de l'absence généralisée de la participation des citoyens et d'un environnement propice à tous les acteurs de la société (parlements, secteur privé, société civile, institutions de recherche) pour qu'ils puissent participer et contribuer significativement à la formulation des politiques et processus de prise de décision. Une approche inclusive à l'intégration et à la croissance économique doit garantir la mobilisation et l'utilisation de toutes les ressources disponibles au sein d'une région pour le développement économique et social.

8. Étant donné que les avantages de l'intégration commencent à se faire sentir dans certains secteurs, les attentes des Africains se font de plus en plus grandes, car ils aspirent à voir des résultats tangibles sous forme d'emplois, d'augmentation des revenus et de meilleures infrastructures. Pour que l'Afrique puisse répondre raisonnablement à ces attentes, les gouvernements et les institutions régionales et continentales doivent s'attaquer à la question en accélérant le rythme, la profondeur et la conclusion d'accords d'intégration, tout en s'engageant dans un dialogue permanent avec les citoyens africains qui ressentent en eux-mêmes la réalité pratique dans la fonctionnalité de l'intégration, et qui sont les principaux moteurs du processus et sur lesquels son impact (positif ou négatif) se fera le plus sentir.

II. INTÉGRATION AXÉE SUR LES PEUPLES – PARTICIPATION DES CITOYENS

9. Le processus d'intégration africaine a généralement été caractérisé comme étant un programme institutionnel. La notion d'approche ascendante et inclusive souvent utilisée est considérée comme référence par les CER. En outre, les institutions régionales comme l'UA, les CER, et même le NEPAD ont été créées sur la base d'une approche descendante et, en tant que telles, parfois elles perpétuent le même mode de fonctionnement. Par conséquent, le talon d'Achille des programmes et processus d'intégration régionale mis en place à ce jour est le faible niveau de participation du public, dont la composante de groupes marginalisés comme les femmes, les jeunes et les pauvres, n'a pas été suffisamment associée à la prise de décision et au processus de mise en œuvre. Tant que les citoyens ne seront pas suffisamment impliqués dans l'élaboration des politiques qui affectent leur vie, le processus d'intégration pourrait faire face à une grave crise de l'opposition populaire de ces mêmes personnes, qui sont nécessaires pour faire avancer le programme et qui en ressentent l'impact.

10. Pour assurer le succès des institutions d'intégration et de l'intégration elle-même, les populations africaines, en dehors des technocrates gouvernementaux et institutionnels, doivent commencer à éprouver un sentiment d'appartenance vis-à-vis des organisations et de leurs politiques. À cet égard, la responsabilité des institutions régionales vis-à-vis des parlements nationaux et la participation des collectivités locales sont fondamentales pour le processus visant à renforcer la légitimité et la responsabilité des décisions et d'utilisation des fonds. La centralisation est l'un des plus grands facteurs négatifs qui empêchent les organisations régionales et les États membres de répondre aux objectifs d'intégration. De même, le manque de connaissances à tous les niveaux de la société en ce qui concerne l'intégration régionale demeure un obstacle majeur au progrès. En outre, les citoyens, le secteur privé et d'autres acteurs non-étatiques ne sont pas assez agressifs pour affronter les décideurs en vue de créer un espace de dialogue entre les États et les acteurs non étatiques.

11. Il convient de mentionner que les niveaux de participation du public varient selon les institutions d'intégration régionale. Des efforts notables sont réalisés par l'UA, la CEDEAO, le COMESA, l'EAC et la SADC afin d'améliorer la collaboration avec le secteur privé, les femmes, les composantes les plus importantes de la société civile ainsi que les parlements à travers des institutions comme le Parlement et l'Assemblée législative d'Afrique de l'Est ainsi que le Parlement panafricain et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Certaines CER essaient d'adopter une approche d'intégration axée sur les peuples, à l'instar de la CEDEAO, qui a articulé ce principe dans sa nouvelle vision – en prélude au Cadre pour une CEDEAO au service des populations – et ont adopté une vision pour « la CEDEAO des peuples » en remplacement de celle de « la CEDEAO des États ». Ces évolutions ont entraîné une reconnaissance progressive de l'importance qu'il y a de renforcer la participation des populations africaines (hommes, femmes et jeunes) aux décisions qui affectent leur vie et leurs intérêts, et leur permettent de bénéficier d'un mode de gouvernance régionale transparent, participatif et responsable. Cependant, ces nouvelles approches impliquent aussi le renforcement des capacités des populations (pauvres, riches et classes moyennes sans distinction) pour leur permettre de saisir les opportunités qu'offre un processus plus inclusif. Même si la lutte contre la pauvreté et la réalisation de la transformation économique et le changement structurel sont les grandes priorités du programme d'intégration africaine, l'approche de l'intégration régionale axée sur les peuples et en faveur des pauvres n'est pas encore pleinement réalisée.

12. Les facteurs structurels qui conditionnent de nombreuses économies africaines comme les imperfections des marchés du travail, l'immobilité du travail, la faiblesse et le caractère superficiel des systèmes financiers, l'insuffisance de compétences de base, l'absence de valorisation des minerais, les goulots d'étranglement dans les infrastructures, ainsi que le faible niveau de gouvernance peuvent ralentir la matérialisation des avantages qu'offre l'intégration. La prise en compte des contraintes existantes et la maîtrise des conditions préalables en ce qui concerne les possibilités et les capacités des pauvres en particulier est essentiel pour statuer sur la conception et la séquence de la réforme des politiques et la nature des mesures complémentaires pour accompagner l'intégration. Une telle compréhension ne peut provenir que des populations elles-mêmes, sur lesquels est fondée l'intégration. La répartition inégale des coûts et des avantages de l'intégration régionale ne peut réussir si les États membres d'une communauté donnée et à l'échelle du continent dans son ensemble ne

s'entendent pas sur la façon dont ils devraient être distribués. Cela peut ensuite affecter la viabilité du projet d'intégration lui-même et, pour cela, il serait donc nécessaire d'impliquer les parties prenantes dans les processus de réforme des politiques et la conception de mesures de redistribution. À cet égard, l'un des principaux rôles des institutions régionales devrait être de promouvoir des discours publics ordinaires pour encourager une plus grande participation des populations dans l'élaboration du programme d'intégration régionale.

III. MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS

13. Malgré la croissance positive enregistrée en Afrique au cours de la dernière décennie et l'expansion de la classe moyenne, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois productifs et formels n'ont pas atteint de niveaux importants et les indicateurs de santé ne se sont pas améliorés. La majorité des Africains vivent encore avec moins de 1,25 dollar par jour et exercent des activités productives concentrées dans les secteurs agricole et informel, tandis que la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté en Afrique (à l'exception de l'Afrique du Nord) était de 47,5 pour cent en 2008¹. En dépit du recul progressif de la pauvreté, il est peu probable que l'Afrique atteigne la cible des OMD pour réduire de moitié la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour. Par conséquent, les attentes des populations africaines restent encore à satisfaire après des décennies d'efforts vers l'intégration.

14. L'un des facteurs qui ont contribué à aggraver cette situation est que trop souvent, toutes les décisions prises aux niveaux régional et continental ne sont pas contraignantes pour les États membres, car ici la responsabilité est limitée, et peu de décisions sont intégrées et transposées dans la législation des États membres. Les décisions, protocoles, accords et programmes stratégiques ne sont appliqués ni par les communautés, ni par l'Union africaine. Tant que les CER et l'UA n'auront pas de pouvoir de décision, la souveraineté nationale des États membres l'emportera toujours sur le régionalisme. Les instruments essentiels pour accélérer l'intégration économique dans le continent dans le domaine du commerce et de la libéralisation des douanes, du mécanisme de surveillance multilatérale, de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, de la démocratie et la bonne gouvernance, ne sont pas encore intégrés dans la législation nationale des États membres de certaines communautés et ils sont encore moins appliqués.

IV. LIBRE CIRCULATION

15. La pierre angulaire de l'intégration économique et de l'expansion du marché est la libre circulation des facteurs de production (personnes, biens, services et capitaux ainsi que le droit d'établissement et de résidence des ressortissants) dans une zone de marché régionale et continentale. La libre circulation des facteurs de production inclut également l'octroi aux individus, consommateurs et entreprises des droits et de la liberté de vivre, de travailler, d'étudier ou de s'installer dans un autre pays de la même communauté. Elle consiste également à permettre à ces acteurs de se frotter à une

¹ Chiffres récents sur l'état de la pauvreté dans le rapport 2012 sur les OMD : Évaluation des progrès accomplis en Afrique vers les Objectifs du Millénaire pour le développement.

concurrence de plus en plus rude, avec pour corolaire la baisse des prix, un plus grand choix des biens et services, des niveaux plus élevés de protection, ainsi que des moyens plus faciles et moins coûteux pour faire des affaires à travers les frontières.

16. En Afrique, la mise en œuvre complète des protocoles sur la libre circulation est diversifiée à travers les CER, elle est entravée en partie par la mauvaise application des instruments juridiques, la corruption et le harcèlement aux postes-frontière, les questions de sécurité, les idées préconçues et la méfiance entre les États membres, ainsi que la persistance des barrières tarifaires et non tarifaires. Cependant, c'est par l'augmentation de l'offre de facteurs de production et leur mouvement continu entre les pays membres d'un espace économique donné que les gains d'efficacité peuvent être exploités.

a. Biens et personnes

17. Au niveau des échanges des biens, un certain nombre de CER comme le COMESA, l'EAC, la CEDEAO et la SADC se sont lancées dans l'harmonisation et la simplification des procédures douanières, de la nomenclature des règles d'origine ainsi que l'installation de postes-frontière uniques aux principaux passages frontaliers. Toutefois, la libre circulation des personnes reste le plus difficile à réaliser dans la pratique, en dépit de l'existence de cadres juridiques et des programmes élaborés au niveau de chaque communauté. Certaines CER ont pris des mesures pour faciliter la circulation des personnes grâce à des accords sur la facilitation des visas, des visas de touristes individuels, des passeports régionaux (CEDEAO, EAC) et des programmes régionaux d'assurances automobile (CEDEAO et COMESA). Cependant, la CEEAC, la SADC, l'IGAD et la CEN-SAD sont à la traîne en partie à cause des obstacles à l'immigration et dans les procédures, ainsi que des bouleversements politiques récents, en particulier en Libye, siège de la CEN-SAD.

b. Services

18. Les progrès sont également limités dans la libéralisation des services, malgré les objectifs énoncés. La plupart des CER n'ont pas encore mis sur pied des programmes de libéralisation complets et seuls quelques-uns œuvrent vers l'harmonisation du droit des affaires. Toutefois, il est évident que le succès de l'intégration du marché des services financiers dépend de la coordination des principales règles prudentielles, de la reconnaissance mutuelle d'une licence unique ainsi que du contrôle du pays d'origine. Cela permettrait aux entités de service des pays membres d'effectuer le contrôle à travers les frontières avec le complément nécessaire des décisions et règlements contraignants d'une autorité supranationale capable de renforcer le secteur. L'Afrique a aussi enregistré un certain succès au niveau des institutions bancaires et de télécommunications ayant avec une portée continentale et mondiale comme MTN, Zain, Standard Bank, Ecobank, UBA, qui facilitent les transactions internationales et le commerce intra-africain. La reproduction de ces exemples de succès contribuera à renforcer l'efficacité et à consolider le secteur des services financiers sur le continent et à poursuivre le développement des produits financiers qui sous-tendent les échanges de marchandises à travers les frontières, les transactions internationales, tout en permettant aux individus d'accéder à leur argent de n'importe où sur le continent.

c. Capital

19. En ce qui concerne la libre circulation des capitaux, certaines CER ont élaboré des textes juridiques pour harmoniser les politiques monétaires et budgétaires. Par exemple, le COMESA, l'EAC, la CEDEAO et la SADC collaborent dans l'harmonisation des activités et des lois financières, et ont également mis en place des programmes monétaires et budgétaires en appui aux mouvements de capitaux à travers le continent et à l'étranger. L'amélioration de la mobilité des capitaux pourrait contribuer à générer la complémentarité des avantages financiers nécessaire pour les entrepreneurs et les investisseurs, diminuant ainsi l'aversion au risque des investisseurs. Toutefois, compte tenu des récentes crises financières et économiques, il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre les réglementations et d'encourager l'innovation financière, tout en développant l'architecture financière nécessaire comprenant la prévention et la gestion intégrée des crises, ainsi que la mise sur pied de mécanismes qui peuvent être utilisés pour financer les banques en temps de crise. Peu de communautés se sont aventurées aussi loin.

V. INTÉGRATION DU FINANCEMENT

20. L'intégration régionale est un processus de mobilisation de ressources et les États membres et les partenaires au développement ne devraient pas être les seules sources de financement. Cependant, dans le cas contraire, on constate que les partenaires au développement appuient de manière disproportionnée la majorité des programmes au sein des CER et de l'UA elle-même. Cela entrave non seulement le principe et le concept de propriété, mais soulève également des questions concernant la reddition de comptes, car la responsabilité horizontale est peu observée au niveau des populations africaines, par contre, la responsabilité verticale est plus orientée vers les acteurs extérieurs. Les mécanismes de financement traditionnels sont caractérisés par les faiblesses et les lacunes suivantes :

- **Les contributions des États membres** : l'accumulation des arriérés par les États membres, les retards dans le paiement effectif des cotisations, et la dépendance croissante vis-à-vis d'une source de financement primaire particulière et irrégulière.
- **Les partenaires au développement** : la lourdeur dans l'élaboration de rapports sur les conditions posées par les partenaires au développement, les retards dans les décaissements des partenaires au développement en raison de la mauvaise qualité des rapports, l'interférence des partenaires au développement dans les zones où les ressources sont dépensées, la promotion, par les partenaires au développement, de leurs propres programmes d'intégration et de développement, qui peuvent être en contradiction avec les priorités et objectifs propres à l'Afrique, et paralyser les activités de l'organisation et son rendement à cause des retards dans les décaissements.

21. La situation actuelle est nettement négative et a parfois abouti au détournement du programme d'intégration africaine, le processus étant parfois poursuivi en fonction des priorités des partenaires au développement. L'autre conséquence est la répartition inégale des avantages financiers pour les secteurs en fonction de l'intérêt des donateurs. Dans cette situation, les questions économiques et les facteurs de production reçoivent moins de soutien financier par rapport à d'autres secteurs, et les programmes d'intégration ont du mal à trouver des financements pour leur mise en œuvre. Selon les données de l'OCDE, en 2010, les donateurs se sont engagés dans les secteurs et les proportions suivants : social (40%), économique (22%), production (10%), multisectoriel (6%), programme d'aide général (6%), allègement de la dette (8%), aide humanitaire (7%), secteurs divers (1%).²

22. L'ampleur des défis témoigne de l'urgence avec laquelle le mécanisme de financement actuel nécessite une remise en état, le remplacement et/ou la diversification des sources de financement. Cela renforcerait l'efficacité de l'UA et des CER, et réduirait leur indépendance vis-à-vis de l'aide internationale, tout en consolidant la base, la flexibilité et la stabilité des recettes du Trésor des États. Un certain nombre d'études ont été menées sur la recherche d'autres sources de financement pour le développement et de l'intégration de l'Afrique, et leur impact possible sur les économies des États membres.

23. Parmi les études récentes, on compte l'étude menée par la Commission de l'UA en 2009 sur les sources alternatives de financement. Malheureusement, au niveau continental, le débat a été long et aucune option n'a pas encore été adoptée. Cela a abouti à la création d'un Groupe de personnalités éminentes chargées de consulter les États membres sur une option possible à adopter. Certains États membres se sont montrés réticents, voire hostiles à l'idée de voir les États créer un mécanisme de financement durable pour les institutions et les programmes d'intégration qui, en substance, appartiennent aux pays africains eux-mêmes, et ce, malgré les mécanismes existants dans certains pays africains, notamment :

- le système de prélèvements communautaires en vigueur à la CEDEAO et même à l'Union européenne (UE) ;
- la taxe de solidarité internationale sur les billets d'avion : les pays africains qui ont introduit cette taxe sur les billets d'avion, notamment la Côte d'Ivoire, Madagascar, Maurice et le Niger, consacrent la totalité ou une partie des recettes à un fonds international pour l'achat de médicaments (UNITAID). La taxe a permis de lever 160 millions d'euros en 2009 ;
- obligations de la diaspora – l'Éthiopie est l'un des rares pays africains ayant une expérience sur la levée de capitaux par le biais d'obligations de la diaspora. Sa récente tentative était de financer son projet hydro-électrique pour la production d'électricité. Le Bond du Millénaire a été délivré par l'Autorité d'électricité du pays et bénéficie de la souscription de la Banque Nationale d'Éthiopie. Trois types d'obligations ont été émis en fonction de

² L'aide au développement en bref par région de pays en développement. Édition 2012

leur date d'échéance, 5, 7 et 10 ans, portant chacun un taux d'intérêt de 4%, 4,5% et 5%, respectivement.

24. Les financements innovants sont nécessaires non seulement en raison de l'insuffisance des sources traditionnelles, mais à cause de l'augmentation des recettes publiques comme la fiscalité, qui a été entravée par l'insuffisance des capacités contributives (assiette fiscale peu profonde, fiscale mixte déséquilibrée et faible administration fiscale) dans plusieurs pays africains. En outre, l'aide publique au développement (APD) est également en baisse. Selon les données de l'OCDE, en dépit de l'augmentation de l'APD à 50 milliards de dollars en 2011, cette aide encore en deçà des niveaux requis pour atteindre l'objectif fixé par le G8 à Gleneagles, à savoir de doubler l'aide à l'Afrique d'ici 2015 et au-dessous des 0,7% du revenu national brut (RNB) des pays donateurs d'ici à 2015.

25. En fait, l'aide des principaux donateurs aux pays en développement a chuté de près de 2,7% en 2011 (133,5 milliards de dollars issus de l'APD nette, ce qui représente 0,31 pour cent de leur RNB cumulé). Il s'agit de la première baisse importante depuis 1977, en raison des effets combinés de la crise économique et financière mondiale de 2008 et 2009, de l'assainissement budgétaire dans de nombreuses économies avancées, ainsi que la crise de la dette souveraine dans la zone euro. En outre, les pays les moins avancés (PMA) ont également connu une baisse du flux de l'APD bilatérale nette à moins de 8,9% en termes réels à 27,7 milliards de dollars. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer et de coordonner les efforts dans la mobilisation des ressources à l'intérieur du continent africain, et grâce à des partenariats et des liens avec la vaste communauté de la diaspora sans cesse croissante, en particulier le secteur privé. Selon les estimations actuelles, près de 16 millions de migrants africains vivent au Moyen-Orient et dans les pays de l'OCDE.

VI. CONCLUSION

26. L'intégration est une opportunité plutôt qu'une menace, qui doit se traduire en action axée sur la coopération avec pour objectif de faire face aux menaces et aux défis communs en encourageant les États membres à abandonner ou à céder une grande partie de leur pouvoir en faveur du processus d'intégration. Cela permettrait de renforcer l'autorité sur la prise de décision et l'orientation du processus vers les populations et le financement durable pour assurer une mise en œuvre rapide.